

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit avril, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGER,

Présents : Membres titulaires : Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGER, Denis MALAVAL, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Sylvie DUMONT, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE.

Membres suppléants : Serge LIOVE (pour Jacques DURAND)

Procurations : Patrick DEGONZAGA à Maryse GIANNACCINI, Josette NOUASSA à Christine LEFEVRE, Caroline SAUMADE à Daniel MARQUET, Régine HURLIN à Gilles TIXADOR, Jean Marc FLOUTIER à Catherine BERGOGNE, Joseph ARTAL à Sylvie DUMONT, Nadine CHARRIER à Sarah TOURNEMINE.

Excusés (sans suppléant) : Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Jean-Luc GIBERT, Yannick CHEYROUX, Thomas PIC, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME

Soit 26 membres ayant pris part au vote.

Mme La Présidente propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant un point à la première délibération, à savoir le renouvellement de la convention avec l'Aquatique Club. L'assemblée accepte unanimement cette proposition

Délibération n°1/3

Choix des procédures de consultation

Madame POIGNET SENGER, Présidente, rappelle que les conventions avec les structures petite enfance et enfance jeunesse, et avec l'Aquatique Club arrivent à échéance le 31/12/2025.

Il convient donc de relancer des procédures pour leur renouvellement sur la période 2026-2029.

Au regard des enjeux et de la législation, Madame POIGNET SENGER propose de reconduire le choix des procédures de la façon suivante :

- Micro-crèche Moulézan : DSP
- Crèches Parignargues, Ste Anastasie : DSP
- Crèche St Geniès : convention de partenariat
- LAEP : convention de partenariat
- RPE : DSP (changement)

- Centre de Loisirs : convention de partenariat
- Espace Jeunes : régie directe
- Aquatique Club : convention de partenariat

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE :

- A l'unanimité de reconduire les procédures suivantes :
 - o ALSH : convention de partenariat
 - o Espace Jeunes : régie directe
 - o Aquatique Club : convention de partenariat
- A la majorité (2 ABSTENTIONS : *Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA*) de reconduire les procédures suivantes :
 - o Micro-crèche Moulézan : DSP
 - o Crèches Parignargues, Ste Anastasie : DSP
 - o LAEP : convention de partenariat
- A la majorité (2 ABSTENTIONS : *Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA*) de modifier la procédure suivante :
 - o Relais Petite Enfance : DSP (en lieu et place d'une convention de partenariat)
- A la majorité (3 ABSTENTIONS : *Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Serge LIOVE, 11 POUR : Nicole RAYMOND, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Denis MALAVAL, Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Catherine BERGOGNE, Jean-Marc FLOUTIER*) de modifier la procédure suivante :
 - o Crèche St Geniès : DSP (en lieu et place d'une convention de partenariat)

Mmes PEYDRO et DUMONT s'interrogent sur les différences entre DSP, CPO et régie. La régie permet de limiter les coûts de gestion (charges de structures) mais impose les difficultés d'une gestion en direct (remplacements, plannings...). La Convention pluriannuelle d'objectifs n'est possible qu'avec les partenaires historiques (ceux qui proposaient le service avant la prise de compétence) et évite la mise en concurrence. La Délégation de Service Public met en concurrence des opérateurs.

Mmes PANAFIEU, JOUVE et TOURNEMINE s'inquiètent du basculement de la gestion de la crèche de St Geniès en DSP, compte-tenu du très bon fonctionnement actuel de la crèche en CPO. L'association Dès l'enfance pourra bien entendu répondre à la consultation.

Délibération n°2/3
Modification du Pacte Syndical

Madame POIGNET SENGER, Présidente, rappelle que la commission Finances a pu s'interroger sur la répartition des charges d'Administration Générale dans le budget.

La commission et le Bureau ont pu apprécier différents scénarios de répartition des charges d'administration générale et convenir d'une nouvelle répartition à raison de 50% du temps passé et 50% de la population, donnant une répartition en pourcentage qui pourrait s'inscrire dans le Pacte jusqu'à révision substantielle des compétences (nombre ou contenu).

Madame POIGNET SENGER propose donc l'adoption du Pacte Syndical qui prend en compte cette modification, tel qu'annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité cette nouvelle proposition (article 2.1.6 – pages 18-19).

Délibération n°3/3
Budget 2025

Madame POIGNET SENGER, Présidente, présente le budget primitif 2025 au Comité syndical. Il tient compte des propositions du Bureau du 17 avril 2025.

Elle présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 745 598.11 €
- Recettes de fonctionnement : 1 745 598.11 €

- Dépenses d'investissement : 1 023 313.10 €
- Recettes d'investissement : 1 023 313.10 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, étant entendu que le Syndicat mixte porte une demande de dérogation exceptionnelle interministérielle en parallèle,

Le Comité syndical APPROUVE à la majorité (2 ABSTENTIONS : Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, 4 CONTRE : Jean Marc FLOUTIER, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE, Nadine CHARRIER), le budget primitif principal tel qu'il a été présenté et les participations des communes en découlant (jointes à la présente délibération),

M. TIXADOR explique son abstention par le fait que la suppression de la ligne « transport scolaire » du pôle Natation lui semble trop anticipée, puisque la réponse de la Préfecture envisageait un éventuel recours au Tribunal Administratif si Nîmes Métropole ne souhaitait pas appliquer ce qui semble de droit.

Mme BERGOGNE a pu rapporter les travaux du groupe de travail en vue de rééquilibrer le budget, pour une diminution du budget 2025 de l'ordre de 45 142 euros. Elle rapporte également que le groupe a pu imaginer des pistes de travail qui permettraient de réduire certaines lignes budgétaires dès 2026 (diminution du nombre de places à la crèche de Sainte Anastasie, nouveau projet pour l'espace jeunes avec un animateur en moins mais une collaboration avec l'animateur jeunesse du Centre Social, une nouvelle rédaction des DSP qui ne comprendrait plus l'investissement pour le laisser à charge du Syndicat qui a, sur cette section, des crédits disponibles, et retravail sur les cadences d'amortissement).

Mme BERGOGNE rappelle que les participations ont été ajustées dans un premier temps, pour prendre en compte la demande de dérogation exceptionnelle. Elle imagine un possible refus qui dans ce cas, reviendrait à des participations complètes impossibles à tenir pour les budgets municipaux 2025. Un étalement pourrait être imaginé mais par le comptable public, pas par le Syndicat. Mme GIANNACCINI rappelle que tous les efforts demandés ont été faits et qu'en cas de refus, il faudra que les Maires prennent leur « bâton de pèlerin ».

La séance est levée à 19h40

<i>Joseph ARTAL (procuration Sylvie DUMONT)</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Nadine CHARRIER (procuration Sarah TOURNEMINE)</i>	<i>Patrick DEGONZAGA (procuration Maryse GIANNACCINI)</i>	<i>Sylvie DUMONT</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER (procuration Catherine BERGOGNE)</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Régine HURLIN (procuration Gilles TIXADOR)</i>	<i>Karen JOUVE</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>
<i>Serge LIOVE</i>	<i>Denis MALAVAL</i>	<i>Daniel MARQUET</i>
<i>Josette NOUASSA (procuration Christine LEFEVRE)</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>	<i>Carine PEYDRO</i>
<i>Véronique POIGNET SINGER</i>	<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Nicole RAYMOND</i>
<i>Fabienne ROCA</i>	<i>Caroline SAUMADE (procuration Daniel MARQUET)</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>
<i>Sarah TOURNEMINE</i>	<i>Daniel VOLEON</i>	